

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 juin 2024

N° CM10062024-08
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2024

Nombre de Conseillers : 28
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. VILLATEAU
Mme M. RANGEARD
M M. PRAUD

Procuration à
"
"

M P. BOUSSEAU
M D. DOLÉ
M JM BEAUFFRETON

Secrétaire : Mme E. LORIEAU NUÑEZ

OBJET : EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA BALIERE (TRANCHE 2) – DENOMINATION D'UNE VOIE

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les Communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'extension du lotissement de La Balière il convient de dénommer la voie qui desservira les futures habitations ;

CONSIDERANT que la Commission « Espace urbain – Urbanisme de l'habitat et de la voirie », lors de sa réunion du 17 avril 2024, a émis les 3 propositions suivantes dans la continuité des noms de peintres déjà attribués aux rues du lotissement :

- impasse Séraphine de Senlis
- impasse Marie Laurencin
- impasse Rosa Bonheur

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de dénommer la future voie qui desservira l'extension du lotissement de La Balière, impasse Rosa Bonheur ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Elena LORIEAU NUNEZ
Secrétaire de séance